

Le conseil de la MRC d'Antoine-Labelle adopte le budget 2022

Mont-Laurier, le 25 novembre 2021 – **Le 24 novembre dernier, le conseil de la MRC d'Antoine-Labelle a adopté son budget pour l'année 2022, totalisant un montant de 10 477 417 \$, dont 3 288 879 \$ sont à la charge des 17 municipalités via les quotes-parts et 7 188 538 \$ financés par différents services rendus et programmes gouvernementaux.**

En lien avec le projet Brancher Antoine-Labelle, une quote-part au montant de 1 700 509 \$, pour l'année 2022, sera répartie à l'ensemble des villes et municipalités qui constituent les phases 1, 2 et 3 du projet. Les sommes ainsi prélevées via cette quote-part serviront au remboursement du règlement d'emprunt.

Pour l'année 2022, les quotes-parts des municipalités subissent une augmentation de 5,03 %. Ainsi, le taux d'augmentation pour 2022 est supérieur au taux moyen d'augmentation des cinq dernières années ce qui s'explique par l'augmentation importante de l'indice du prix à la consommation (IPC) pour l'année 2021. À noter que, sur les comptes de taxes des municipalités locales, le coût des quotes-parts demeure le même qu'en 2021, soit 0,0621 \$ du 100 \$ d'évaluation.

Via les quotes-parts des municipalités, la MRC verse un montant de 418 961 \$ au Centre local de développement (CLD) pour son fonctionnement. Un montant de 169 190 \$ sera également remis au CLD pour la réalisation de son mandat de promotion touristique. Ces montants représentent 17,88 % des quotes-parts de 2022. De plus, la MRC remet un montant de 298 996 \$ pour le fonctionnement du CLD, 67 000 \$ pour les bureaux d'accueil touristique, ainsi qu'un montant de 80 000 \$ afin de prioriser des actions pour le développement économique de la région. Ces trois sommes sont puisées à même l'enveloppe du Fonds régions et ruralité – Volet 2 (FRR) du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

Notons que la richesse foncière de la MRC d'Antoine-Labelle totalise 5 295 430 672 \$ pour l'année 2022 comparativement à 5 042 298 134 \$ en 2021, soit une augmentation de 5,02 % causée en grande partie par la révision et la rééquilibrage des rôles des municipalités de Mont-Laurier, Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles et Lac-des-Écorces.

Le budget 2022 de la MRC d'Antoine-Labelle, via le FRR – Volet 2 du MAMH destiné entre autres à soutenir les MRC dans leur champ de compétences et leur développement, permettra également de maintenir et bonifier le soutien de certains créneaux, tels que les parcs régionaux, le parc linéaire le P'tit Train du Nord, la culture, l'agriculture par la révision du PDZA, ainsi que de nombreux autres dossiers de développement

régional. Il permettra aussi de travailler sur les nouveaux mandats, tel que le patrimoine immobilier. Ces projets feront l'objet de la planification 2022 prévue à l'hiver.

Territoires non organisés

En ce qui concerne l'adoption du budget pour les territoires non organisés (TNO) pour l'année 2022, celui-ci présente une augmentation globale des dépenses de 10,62 %. Ces augmentations sont justifiées par l'accroissement des services rendus par la MRC en matière d'aménagement du territoire, d'administration et en sécurité civile. Le taux de la taxe foncière générale sera augmenté de 0,0187 \$ par 100 \$ d'évaluation, pour être amené à 0,42737 \$ par 100 \$ d'évaluation.

- 30 -

Source : Billie Piché
Coordonnatrice aux communications
819-623-3485 poste 123
b.piche@mrc-antoine-labelle.qc.ca